

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 18 MARS 2026

L'AN 2026, le 18 MARS 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK

Excusés : Mme MARICOT, Administrateur.

Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général et ROBERT, Directeur Général Adjoint,
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT et M. TOMBOIS, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et MARCHAND, Assistante de Direction.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DU PATRIMOINE DE L'OPAL

Le marché à bons de commande de remplacement des équipements thermiques est arrivé à son terme le 31 décembre 2025.

Après étude approfondie sur le volume et la nature des équipements à remplacer courant de l'exercice 2026 et sur les années à venir, il s'avère nécessaire de renouveler ce marché.

Pour rappel, les équipements identifiés dans ce marché sont :

- les chaudières gaz à condensation
- les chauffe-bains gaz
- les pompes à chaleur.

Ces équipements peuvent remplacer un équipement à l'identique ou pour les chaudières gaz ou les pompes à chaleur remplacer un équipement de type chaudière fioul ou chaudière bois.

Outre le fait que ces travaux participent à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et à la diminution des charges locatives de chauffage, cet accord cadre permet de répondre efficacement à tout besoin urgent et aux programmations annuelles prévues dans nos budgets.

Ce marché sera passé pour une durée de 4 ans, annuellement reconductible tacitement, en un seul lot, suivant une procédure adaptée pour les marchés de travaux suivant les dispositions du code de la commande publique.

Le montant maximum de commande sur les 4 ans du marché pour ce lot est estimé à :

- 2 000 000,00 € H.T. (dépense estimée à 1 700 000,00 € H.T.).

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce contrat.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

